

*Initiatives ministérielles*

ce qui devrait manifestement être une fonction propre aux banques.

• (1620)

Les banques canadiennes ont un permis qui les autorise à imprimer des billets de banque. Quand quelqu'un a-t-il vu pour la dernière fois une banque modeste? Dans n'importe quelle ville canadienne, les plus beaux édifices sont des banques. C'est ainsi. Pendant ce temps, la population canadienne subventionne les banques par leurs impôts. Voilà de quoi il s'agit.

Lorsque quelqu'un se présentait à une banque pour obtenir un prêt, l'agent des prêts lui répondait qu'il ne pouvait pas lui prêter parce qu'il ne possédait pas suffisamment d'argent. La banque avait déjà la maison de cette personne, son premier-né, sa bicyclette, son auto, enfin tout ce qu'elle possédait, mais le banquier estimait que toutes ces garanties ne suffisaient pas à le rassurer au point d'accorder un prêt. Les banques prêtent à des pays et peuvent radier leur dette sans problème, mais elles n'ont rien pour les chefs de petites entreprises, les entrepreneurs, les rêveurs.

Que s'est-il passé? Le gouvernement a dû intervenir et garantir aux banques, par la Loi sur les prêts aux petites entreprises, 95 p. 100 de la valeur des prêts consentis, à un taux de 1,5 p. 100 au-dessus du taux préférentiel. En général, toute autre entreprise devait payer le taux préférentiel plus 2 p. 100. Les banques étaient évidemment très tentées d'accepter toutes les transactions de prêts à des PME et de les faire garantir par la population canadienne, ce qui n'avait aucun sens.

La loi précédente a haussé le taux d'intérêt pour que le taux exigé soit égal ou légèrement supérieur au taux d'intérêt exigé des personnes qui ne bénéficient pas de la garantie du gouvernement. Le montant garanti par le gouvernement a aussi été réduit.

Comme l'ont fait remarquer des députés avant moi, le problème du financement des petites entreprises ne tient pas au taux d'intérêt qu'elles doivent payer dans une limite raisonnable. Le problème est de savoir comment obtenir un prêt. Peu importe la qualité de son plan d'entreprise, une personne qui n'a pas un bon dossier, qui est sans argent et ne peut offrir une garantie d'au moins 200 p. 100, a peu de chance d'obtenir un prêt. C'est pourquoi le gouvernement canadien et la population s'occupent de protéger les banques au moyen de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Car ces institutions refusent de prêter si elles ne sont pas exonérées de toute responsabilité.

Si la perfection était de ce monde, nous ne nous occuperions pas de tout cela. Ce devrait être l'affaire des banques. Mais nous ne vivons pas dans un monde parfait. Nous devons nous assurer de protéger et d'aider les petites entreprises et nos entrepreneurs. C'est pourquoi cette mesure législative est si valable et nécessaire.

Mais, en tant que loyale opposition de Sa Majesté, nous devons nous opposer à des projets de loi, non pas pour le plaisir de nous y opposer mais parce que, selon la façon dont le Parlement

fonctionne, l'opposition peut amener le gouvernement à repenser afin de les améliorer certains aspects de ses projets de loi. Si, chaque fois que le gouvernement déposait un projet de loi, nous nous contentions de l'approuver, de dire qu'il est très bien sans y accorder plus d'attention, nous ne jouerions pas notre rôle d'opposition au Parlement du Canada.

Ce projet de loi est essentiellement très bon, mais il a un défaut que je voudrais faire remarquer aux députés d'en face. J'espère que le gouvernement verra son erreur et fera en sorte de la rectifier. Il est prévu que le montant garanti peut être modifié par décret, sans que la question soit soumise à la Chambre pour examen. Nous pensons que c'est créer un précédent assez regrettable. Il y va de la responsabilité financière du gouvernement du Canada et de telles décisions ne devraient pas être prises dans une antichambre, même si cette antichambre se trouve être le Cabinet. Ces décisions doivent être prises au grand jour, à la lumière du soleil, le meilleur désinfectant. Ces décisions devraient être soumises à l'examen de la Chambre. Dans une situation majoritaire, il n'est guère probable que ça change quelque chose de toute façon. Le gouvernement aura gain de cause quoi que l'opposition en dise. Nous pensons que ce projet de loi pourrait être quelque peu amélioré si la disposition qui permet au gouvernement de changer les ratios par décret était modifiée de façon à ce que la question soit soumise à l'examen de la Chambre.

• (1625)

J'aimerais dire quelques mots au sujet des dirigeants des petites entreprises et expliquer où nous avons déraillé en ce qui les concerne. Il me semble que l'on devrait rendre honneur aux Canadiens qui sont prêts, en tant qu'entrepreneurs, à donner d'eux-mêmes pour créer la richesse et l'emploi dans tout le pays, très souvent en prenant de très gros risques pour eux-mêmes et pour le capital qu'ils ont accumulé. Il me semble passablement curieux que, dans notre société, les personnes les plus respectées et les plus louangées sont des gens comme les joueurs de hockey, par exemple, qui gagnent peut-être plusieurs millions de dollars par année à jouer au hockey, mais qui n'ont jamais créé un emploi dans leur vie. Ils n'ont jamais vraiment mis leur situation en jeu.

Certains cabinets de comptables et certaines chambres de commerce commencent à reconnaître qu'en tant que nation, nous devons saluer et encourager l'entrepreneuriat et l'innovation. Il est absolument nécessaire et fondamentalement important de faire preuve d'esprit d'entreprise et d'innovation, de créer de la richesse, et tout citoyen peut contribuer à ces objectifs.

Je me souviens d'avoir assisté à une conférence organisée par la chambre de commerce d'Edmonton. Le conférencier invité venait d'une petite ville du Colorado. Il avait remporté un prix international prestigieux. Sa petite société affichait soudain un chiffre d'affaires annuel de quelque 500 millions de dollars à l'échelle mondiale. Sa société fabrique des rubans qui servent à faire des copies de sûreté de mémoire d'ordinateurs. On ne peut pas faire d'erreurs avec ce genre de chose. Il faut être très précis.